

# FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le Fonds du développement économique (le « Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances,  
gestion des risques et technologies d'affaires  
Investissement Québec,

*Original signé*

Christian Settano, CPA

Québec, le 8 juin 2022

Le vice-président, Finances  
Investissement Québec,

*Original signé*

Laurent Naud, M. Sc., CFA



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés du groupe et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2021-2022 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

**Original signé**

Christine Roy, CPA auditrice  
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 8 juin 2022

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2022

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 071	49 083
Somme cédée en garantie (note 20)	1 142	1 314
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 11)	2 718 098	2 310 478
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 11)	756 344	511 485
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 11)	574 625	464 373
Participation dans un partenariat (note 8)	55 399	48 633
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 11)	5 703	6 263
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 12)	885 401	989 226
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	510 144	1 140 749
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	917	23 090
Autres créances (note 15)	25 756	15 715
	<b>5 543 600</b>	<b>5 560 409</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts à court terme (note 17)	165 000	-
Dettes à long terme (note 18)	4 771 356	4 933 810
Intérêts échus et courus (note 19)	8 764	8 199
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	2 286	2 649
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 11)	99 563	102 379
Passif au titre des sites contaminés (note 20)	385 504	367 955
Autres éléments de passif (note 21)	37 578	36 817
	<b>5 470 051</b>	<b>5 451 809</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>73 549</b>	<b>108 600</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Travaux en cours	953	645
Charges payées d'avance	5	255
	<b>958</b>	<b>900</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>74 507</b>	<b>109 500</b>
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	82 984	82 984
(Pertes) gains de réévaluation cumulés	(8 477)	26 516
	<b>74 507</b>	<b>109 500</b>
<b>GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 10 et 11)</b>	<b>659 299</b>	<b>839 197</b>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 29)</b>		
<b>DROITS CONTRACTUELS (note 30)</b>		
<b>PASSIFS ÉVENTUELS (note 31)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### Original signé

David Bahan  
Sous-ministre  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2022

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2022	2022	2021
<b>REVENUS</b>			
Intérêts sur les interventions financières	88 465	<b>91 386</b>	88 211
Honoraires (note 22)	27 607	<b>37 117</b>	30 111
Redevances	6 678	<b>8 921</b>	4 640
Autres revenus (note 23)	23 931	<b>116 647</b>	72 747
	146 681	<b>254 071</b>	195 709
Contribution du gouvernement du Québec – (récupération) provision pour pertes (note 12)	200 773	<b>(20 875)</b>	41 534
Contribution financière du gouvernement du Québec	217 503	<b>215 212</b>	433 185
	418 276	<b>194 337</b>	474 719
	564 957	<b>448 408</b>	670 428
<b>CHARGES</b>			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 24)	92 311	<b>78 680</b>	80 327
(Récupération) provision pour pertes (note 11)	200 773	<b>(21 057)</b>	41 416
Avantages conférés aux clients	8 790	<b>77 861</b>	37 928
Contributions financières (note 25)	155 685	<b>161 942</b>	99 939
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 20)	5 713	<b>22 552</b>	15 218
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 26)	90 825	<b>107 552</b>	78 995
Autres charges (note 27)	10 860	<b>20 878</b>	316 605
	564 957	<b>448 408</b>	670 428
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>			
	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	82 984	<b>82 984</b>	82 984
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN</b>	82 984	<b>82 984</b>	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2022  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT</b>	<b>26 516</b>	<b>(106 577)</b>
<b>(Pertes) gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Cours de change	4 891	104 768
Instruments financiers dérivés	(13 898)	12 304
Placement évalué à la juste valeur	1 557	158
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(4 889)	2 522
	<b>(12 339)</b>	<b>119 752</b>
<b>Montants reclassés aux résultats de l'exercice :</b>		
Cours de change	(14 736)	14 501
Instruments financiers dérivés	(7 912)	(1 160)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(6)	-
	<b>(22 654)</b>	<b>13 341</b>
<b>(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>(34 993)</b>	<b>133 093</b>
<b>(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN</b>	<b>(8 477)</b>	<b>26 516</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2022  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2022	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT</b>	108 600	108 600	(23 607)
Résultats de l'exercice	-	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	-	(5)	(269)
Utilisation de charges payées d'avance	-	255	28
Augmentation des travaux en cours	-	(586)	(865)
Diminution des travaux en cours	-	278	220
	-	(58)	(886)
<b>(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice</b>	-	(34 993)	133 093
<b>Diminution des actifs financiers nets/Diminution de la dette nette</b>	-	(35 051)	132 207
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN</b>	108 600	73 549	108 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2022

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(91 386)	(88 211)
Honoraires pour étude de dossiers	(26)	-
Distributions et rendement sur parts de sociétés en commandite et actions (Gain) perte de change réalisé	-	(3 999)
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	(17 791)	14 613
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	(11 170)	(549)
Dividendes	(8 475)	-
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	-	(563)
(Récupération) provision pour pertes	2 058	1 851
Avantages conférés aux clients	(21 057)	41 416
Clauses libératoires relatives aux prêts pardonnables	77 861	37 928
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	35 491	-
Moins-value durable sur actifs financiers	12 703	6 630
	1 290	288 490
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 28)	420 592	(323 465)
	<b>400 090</b>	<b>(25 859)</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Diminution de la somme cédée en garantie	-	20 000
Encaissements de prêts	564 041	173 180
Déboursements de prêts	(1 020 939)	(925 149)
Acquisition de placements	(294 142)	(134 650)
Encaissements de placements	38	160
Distributions reçues sur les placements	13 489	2 728
Encaissements d'actions	12 883	21 011
Investissement en actions	(28 421)	(21 276)
Investissement dans un partenariat commercial	(19 469)	(55 263)
Déboursements sur réclamations de garanties, nets des recouvrements	(18)	(8 547)
	<b>(772 538)</b>	<b>(927 806)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	165 000	(54 000)
Augmentation des dettes à long terme	598 531	1 664 264
Remboursement des dettes à long terme	(430 076)	(698 864)
	<b>333 455</b>	<b>911 400</b>
Effet de la variation de change sur la trésorerie	(19)	(230)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(39 012)</b>	<b>(42 495)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	49 083	91 578
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>10 071</b>	<b>49 083</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »), en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1<sup>er</sup> avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les placements assortis de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à un cautionnement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

#### CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer et, en raison de l'incertitude découlant de la nature de la pandémie, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement demeure élevé. Malgré une reprise économique, l'incertitude demeure quant à l'ampleur et la durée des répercussions. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière du Fonds sont relatives aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des placements et des actions ainsi que dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes. Le Fonds considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 5, 6, 7, 9, 10 et 11.

De plus, le gouvernement québécois poursuit l'application du Programme d'action concerté temporaire pour les entreprises, le PACTE, afin de soutenir les entreprises ayant subi les répercussions de la COVID-19.

#### CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel que prévu à la *Loi sur Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### ACTIFS FINANCIERS

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Le placement pour lequel des données de marché sont observables est désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la somme cédée en garantie, les prêts, les placements (autres que celui évalué à la juste valeur), les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation et la somme à recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises), les emprunts à court terme, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, le passif relatif à un cautionnement et les autres créditeurs, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

#### Interventions financières avec modalités de remboursement

##### Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette en fonction de l'évaluation de crédit.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### **Placements et actions non participantes**

Les placements et les actions non participantes avec modalités de remboursement sont comptabilisés au coût après amortissement, auquel sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Ils répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des placements et des actions non participantes avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

### **Interventions financières restructurées**

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « (Récupération) provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

### **Provision cumulée pour pertes**

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « (Récupération) provision pour pertes ».

## **Interventions financières sans modalité de remboursement**

### **Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût, sauf celui désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les distributions tirées des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement. Les placements au coût regroupent, plus spécifiquement, les participations que le Fonds détient dans des sociétés en commandite.

Les coûts de transaction relatifs au placement évalué à la juste valeur sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ce placement sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains non réalisés attribuables au placement évalué à la juste valeur ». Au moment de la vente de ce placement, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### **Actions non participantes**

Les actions non participantes sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces titres.

### **Actions participantes de sociétés cotées en Bourse**

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

### **Actions participantes de sociétés privées**

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

### **Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes**

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

La partie de l'opération qui constitue en substance une subvention est quantifiée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

### **Créances liées aux interventions financières**

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participations aux bénéfices et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers consolidés du Fonds.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

Les interventions financières sans modalité de remboursement sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombe au-dessous de son coût et que l'on prévoit que la dépréciation sera de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des interventions évaluées à la juste valeur, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des interventions évaluées à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

### Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

### Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers dérivés, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

### PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec son partenaire dans ce partenariat. La quote-part des résultats de ce partenariat est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

### CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

#### Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – (récupération) provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

## GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

## PASSIFS

### Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la catégorie de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « (Récupération) provision pour pertes ».

### Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

## ACTIFS NON FINANCIERS

### Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du prochain exercice financier. Ces frais sont imputés aux charges sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, au moment où le Fonds bénéficie des services acquis.

## REVENUS

### Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Honoraires

Les honoraires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Créances liées aux interventions financières ». Les sommes reçues concernant des honoraires qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'honoraires perçus d'avance sous la rubrique « Autres éléments de passif ».

### Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

## CHARGES

### Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, sous la rubrique « Autres revenus ».

## CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

## OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

### **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

#### **Niveau 1**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### **Niveau 2**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

#### **Niveau 3**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Placement évalué à la juste valeur	-	51 716	-	51 716
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	23 759	-	-	23 759
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	917	-	917
	<b>23 759</b>	<b>52 633</b>	<b>-</b>	<b>76 392</b>
<b>PASSIFS</b>				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	2 286	-	2 286

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Placement évalué à la juste valeur	-	50 158	-	50 158
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	5 857	-	-	5 857
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	23 090	-	23 090
	<b>5 857</b>	<b>73 248</b>	<b>-</b>	<b>79 105</b>
<b>PASSIFS</b>				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	2 649	-	2 649

Au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

## 4. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme*.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'Investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2022	2021
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 071	49 083
Somme cédée en garantie	1 142	1 314
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 718 098	2 310 478
Placements avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	9 379	6 864
Actions non participantes avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	181 575	120 512
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	5 703	6 263
Instrument financiers inclus à titre d'autres créances	8 366	3 657
	<b>2 934 334</b>	<b>2 498 171</b>
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	659 299	839 197
Engagements de financement en prêts	3 171 965	2 837 570
Engagements de financement en garanties	100 558	176 374
	<b>3 931 822</b>	<b>3 853 141</b>

### Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2022	2021
Secteur primaire	248 394	368 833
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 664 408	1 940 678
Papier	584 578	486 903
Métaux de première transformation et produits métalliques	509 818	443 182
Produits du bois	484 418	418 357
Alimentation et boissons	328 823	271 636
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	280 575	247 230
Machinerie	218 748	186 049
Caoutchouc et plastique	142 886	142 845
Produits électriques et électroniques	108 907	105 609
Autres	266 504	219 777
	4 589 665	4 462 266
Secteur tertiaire	2 016 884	1 469 816
	6 854 943	6 300 915

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la somme cédée en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts à taux variable qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour maintenir l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2022	2021
<b>Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux</b>		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(1 082)	(2 664)
<b>Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux</b>		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	1 082	2 664

Au 31 mars 2022, le Fonds détient deux contrats de swap de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 169,3 millions de dollars (172,3 millions de dollars au 31 mars 2021) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque de change.

L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	2022	
	USD	EUR
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 679	61
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	62 515	98 611
Placements	207 788	-
Actions	25 272	-
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	141	-
	299 395	98 672
<b>Passifs</b>		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	50 906	98 243
Intérêts échus et courus	104	25
Provision cumulée pour pertes sur garanties	28 768	-
	79 778	98 268
<b>Exposition nette</b>	219 617	404
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	422 207	-
Engagements de financement en prêts	993 794	-
Engagements de financement en garanties	25 402	-
Engagements d'investissement	188 473	-
	1 629 876	-

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	USD	2021 EUR
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 778	70
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	90 899	84 764
Placements	18 136	-
Actions	13 779	-
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	66	-
	127 658	84 834
<b>Passifs</b>		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	56 246	87 565
Intérêts échus et courus	109	23
Provision cumulée pour pertes sur garanties	35 069	-
	91 424	87 588
<b>Exposition nette</b>	36 234	(2 754)
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	587 850	-
Engagements de financement en prêts	1 076 038	-
Engagements de financement en garanties	24 476	-
Engagements d'investissement	963	-
	1 689 327	-

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau qui suit présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau qui suit.

	2022	2021
<b>Appréciation du dollar canadien de deux écarts types</b>		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	1 936	1 002
EUR	(51)	413
<b>Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types</b>		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(1 936)	(321)
EUR	51	(413)

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation d'une augmentation ou d'une diminution des marchés boursiers auxquels sont exposées les actions des sociétés cotées en Bourse et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. Au 31 mars, la sensibilité à l'autre risque de prix se détaille comme suit :

	2022	2021
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers	7 669	9 005
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers	(7 667)	(8 840)

### Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille de placement à la juste valeur, d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix du placement à la juste valeur, des actions participantes de sociétés cotées en Bourse et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2022	2021
Secteur primaire	21 725	19 156
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 797	8 103
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	141	66
	1 938	8 169
Secteur tertiaire	52 729	51 780
	76 392	79 105

Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, il n'y a aucun engagement.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un programme d'emprunts (note 16), tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022 et 31 mars 2021. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	2022 Total
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>					
Emprunts à court terme	165 000	-	-	-	165 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	573 374	1 813 237	1 455 325	-	3 841 936
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	79 278	218 064	442 942	-	740 284
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	740	1 609	-	-	2 349
Provision cumulée pour pertes sur garanties	2 215	41 047	56 301	-	99 563
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	23 878	-	-	2 500	26 378
	<b>844 485</b>	<b>2 073 957</b>	<b>1 954 568</b>	<b>2 500</b>	<b>4 875 510</b>
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	145 466	468 377	45 456	-	659 299
Engagements de financement et d'investissement	2 156 617	924 729	313 682	995 131	4 390 159
	<b>2 302 083</b>	<b>1 393 106</b>	<b>359 138</b>	<b>995 131</b>	<b>5 049 458</b>
	<b>3 146 568</b>	<b>3 467 063</b>	<b>2 313 706</b>	<b>997 631</b>	<b>9 924 968</b>

2021

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>					
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	428 920	2 044 975	1 428 022	-	3 901 917
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	76 101	215 659	463 211	-	754 971
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(109)	2 849	-	-	2 740
Provision cumulée pour pertes sur garanties	2 337	47 190	52 852	-	102 379
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	21 113	-	-	2 500	23 613
	<b>528 362</b>	<b>2 310 673</b>	<b>1 944 085</b>	<b>2 500</b>	<b>4 785 620</b>
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	54 485	745 307	39 405	-	839 197
Engagements de financement et d'investissement	1 684 572	774 739	129 535	1 195 233	3 784 079
	<b>1 739 057</b>	<b>1 520 046</b>	<b>168 940</b>	<b>1 195 233</b>	<b>4 623 276</b>
	<b>2 267 419</b>	<b>3 830 719</b>	<b>2 113 025</b>	<b>1 197 733</b>	<b>9 408 896</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022	2021
<b>Prêts</b> <sup>(1) (2) (3)</sup>		
Portant intérêt		
Taux fixe <sup>(4)</sup>	1 765 747	1 542 289
Taux variable <sup>(5)</sup>	487 298	477 034
	<b>2 253 045</b>	2 019 323
Sans intérêt	1 245 177	1 114 691
	<b>3 498 222</b>	3 134 014
<b>Provision cumulée pour pertes</b> <sup>(3)</sup>		
Prêts portant intérêt	(562 074)	(580 288)
Prêts sans intérêt	(218 050)	(243 248)
	<b>(780 124)</b>	(823 536)
	<b>2 718 098</b>	2 310 478

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2022 :

2023	547 503
2024	405 634
2025	449 701
2026	420 066
2027	382 017
2028 et suivantes	1 528 466
	<b>3 733 387</b>

Ces encaissements de capital prévus pourraient être moindres en raison de dispositions contractuelles. Pour certains prêts assortis de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, l'entreprise cliente ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt. En vertu de ces clauses libératoires, le Fonds s'engage, au moment du respect des conditions, à radier une partie ou la totalité du prêt. La valeur de ces libérations est estimée à 90,1 millions de dollars au 31 mars 2022 (21,2 millions de dollars au 31 mars 2021). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes qui doit traduire les libérations futures prévues à l'égard de ces prêts particuliers.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars :

	2022	2021
Moins de 1 mois	16 438	24 591
De 1 à 3 mois	2 556	1 210
	<b>18 994</b>	25 801

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

	2022	2021
Prêts – taux fixe	26 %	29 %
Prêts – taux variable	49 %	39 %
Prêts – sans intérêt	42 %	38 %

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2022 de 250,7 millions de dollars (192,7 millions de dollars au 31 mars 2021).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels nous avons cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 478,0 millions de dollars au 31 mars 2022 (568,2 millions de dollars au 31 mars 2021). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 389,9 millions de dollars au 31 mars 2022 (415,9 millions de dollars au 31 mars 2021).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2022	Plus de	à	2021
0,01 %	3,00 %	805 389	0,01 %	3,00 %	705 515
3,00 %	4,00 %	243 166	3,00 %	4,00 %	139 852
4,00 %	5,00 %	81 597	4,00 %	5,00 %	38 215
5,00 %	6,00 %	222 166	5,00 %	6,00 %	300 412
6,00 %	15,00 %	124 690	6,00 %	15,00 %	69 163
		<b>1 477 008</b>			1 253 157

Excluant le solde comptable de 288,7 millions de dollars (289,1 millions de dollars au 31 mars 2021) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2022	Plus de	à	2021
0,00 %	3,50 %	265 060	1,10 %	3,50 %	309 732
3,50 %	5,50 %	124 784	3,50 %	5,50 %	31 788
5,50 %	7,00 %	3 065	5,50 %	7,00 %	6 171
7,00 %	7,95 %	-	7,00 %	7,95 %	38
		<b>392 909</b>			347 729

Excluant le solde comptable de 94,4 millions de dollars (129,3 millions de dollars au 31 mars 2021) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 6. PLACEMENTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022	2021
<b>Placements</b>		
Au coût	695 249	454 463
Avec modalités de remboursement <sup>(1)</sup>	13 533	13 561
Placement évalué à la juste valeur	51 716	50 158
	<b>760 498</b>	<b>518 182</b>
<b>Provision cumulée pour pertes</b>		
Avec modalités de remboursement	(4 154)	(6 697)
	<b>756 344</b>	<b>511 485</b>

(1) La qualité du crédit des placements avec modalités de remboursement qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

L'échéancier de rachat des placements avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2022 :

2023	30
2024	30
2025	30
2026	13 160
2027	20
2028 et suivantes	606
	<b>13 876</b>

### 7. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022	2021
<b>Actions</b>		
Non participantes avec modalités de remboursement <sup>(1) (2)</sup>	215 525	209 688
Non participantes sans modalité de remboursement	319 303	289 414
Participantes de sociétés cotées en Bourse	23 759	5 857
Participantes de sociétés privées	49 988	48 590
	<b>608 575</b>	<b>553 549</b>
<b>Provision cumulée pour pertes</b>		
Non participantes avec modalités de remboursement	(33 950)	(89 176)
	<b>574 625</b>	<b>464 373</b>

(1) La qualité du crédit des actions non participantes avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 75 % au 31 mars 2022 (74 % au 31 mars 2021) du solde nominal des actions non participantes avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2022 :

2023	4 265
2024	4 000
2025	4 000
2026	4 000
2027	4 000
2028 et suivantes	327 426
	<b>347 691</b>

### 8. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

	2022	2021
Partenariat commercial	55 399	48 633

Au 31 mars, le Fonds détient une participation dans le partenariat suivant :

Partenariat commercial	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2022	2021
Nemaska Lithium	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	50 %	50 %

Le placement a été acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et la quote-part au 31 mars 2021 représente une période de 4 mois. La fin d'année de Némaska Lithium étant le 31 décembre, le sommaire des informations financières du partenariat commercial de l'année courante correspond aux informations du 31 décembre 2021 et la quote-part de l'année représente une période de 9 mois, soit la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021. Les opérations entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022 ayant une incidence importante ont été considérées, le cas échéant.

Sommaire des informations financières du partenariat commercial :

	31 décembre 2021 (9 mois)	31 mars 2021 (4 mois)
<b>BILAN</b>		
Actifs	452 278	581 453
Passifs	73 873	69 055
Capital	378 405	512 398
	<b>452 278</b>	<b>581 453</b>
<b>RÉSULTATS</b>		
Revenus	-	-
Charges	(25 403)	(13 260)
Perte nette de l'exercice	<b>(25 403)</b>	<b>(13 260)</b>

Dans le cours normal de ses activités, le partenariat du Fonds contracte divers engagements. Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, il n'y a aucun engagement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022	2021
Créances liées aux interventions financières <sup>(1)</sup>	23 573	24 133
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières	(17 870)	(17 870)
	<b>5 703</b>	<b>6 263</b>

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

### 10. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022	2021
<b>Garanties</b> <sup>(1)</sup>		
D'emprunt <sup>(2)</sup>	313 105	282 557
D'engagement financier <sup>(3)</sup>	445 757	659 019
	<b>758 862</b>	<b>941 576</b>
<b>Provision cumulée pour pertes sur garanties</b>		
D'emprunt	(89 970)	(84 092)
D'engagement financier	(9 593)	(18 287)
	<b>(99 563)</b>	<b>(102 379)</b>
	<b>659 299</b>	<b>839 197</b>

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2022 :

2023	147 681
2024	373 562
2025	39 410
2026	71 375
2027	25 077
2028 et suivantes	101 757
	<b>758 862</b>

En raison de dispositions contractuelles, le Fonds s'engage à prendre en charge une partie ou la totalité du remboursement du prêt sous-jacent à la garantie, et ce, jusqu'à concurrence de l'engagement du Fonds, tel que présenté à l'échéancier ci-dessus. Pour certaines garanties assorties de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, celle-ci ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt sous-jacent à la garantie. La valeur de ces libérations est estimée à 7,9 millions de dollars au 31 mars 2022 (3,4 millions de dollars au 31 mars 2021). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes pour ces garanties particulières.

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 758,8 millions de dollars au 31 mars 2022 (941,6 millions de dollars au 31 mars 2021), dont 659,3 millions de dollars au 31 mars 2022 (839,2 millions de dollars au 31 mars 2021) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 31). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 454,1 millions de dollars canadiens au 31 mars 2022 (626,8 millions de dollars canadiens au 31 mars 2021).

- (1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 66 % au 31 mars 2022 (75 % au 31 mars 2021) du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.
- (2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2022	Plus de	à	2021
Aucun honoraire		<b>67 719</b>	Aucun honoraire		68 232
0,50 %	1,00 %	<b>245 224</b>	0,50 %	1,00 %	207 038
1,00 %	3,50 %	<b>103</b>	1,00 %	3,50 %	958
3,50 %	5,00 %	<b>59</b>	3,50 %	5,00 %	414
5,00 %	8,00 %	<b>-</b>	5,00 %	8,00 %	5 915
		<b>313 105</b>			282 557

- (3) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2022	Plus de	à	2021
Aucun honoraire		<b>924</b>	Aucun honoraire		1 577
0,50 %	1,00 %	<b>444 225</b>	0,50 %	1,00 %	656 750
1,00 %	3,30 %	<b>608</b>	1,00 %	3,30 %	692
		<b>445 757</b>			659 019

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 11. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2022					
	Prêts	Placements <sup>(1)</sup>	Actions <sup>(1)</sup>	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	823 536	6 697	89 176	17 870	102 379	1 039 658
(Récupération) provision pour pertes	39 346	(2 555)	(55 226)	4	(2 626)	(21 057)
Impact de change	-	-	-	-	(172)	(172)
Recouvrements	13	-	-	-	24	37
Radiations	(82 771)	12	-	(4)	-	(82 763)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(42)	(42)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>780 124</b>	<b>4 154</b>	<b>33 950</b>	<b>17 870</b>	<b>99 563</b>	<b>935 661</b>

	2021					
	Prêts	Placements <sup>(1)</sup>	Actions <sup>(1)</sup>	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	120 652	1 430 441
(Récupération) provision pour pertes	36 492	6 694	(4 693)	7 521	(4 598)	41 416
Impact de change	-	-	-	-	(5 129)	(5 129)
Recouvrements	84	-	-	-	1	85
Radiations	(296 581)	(121 800)	-	(227)	-	(418 608)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(8 547)	(8 547)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>823 536</b>	<b>6 697</b>	<b>89 176</b>	<b>17 870</b>	<b>102 379</b>	<b>1 039 658</b>

(1) Avec modalités de remboursement.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2022					
	Prêts	Placements <sup>(1)</sup>	Actions <sup>(1)</sup>	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	823 536	6 697	89 176	17 870	51 947	989 226
(Récupération) provision pour pertes <sup>(2)</sup>	39 346	(2 555)	(55 226)	4	(2 626)	(21 057)
Recouvrements	13	-	-	-	24	37
Radiations	(82 771)	12	-	(4)	-	(82 763)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(42)	(42)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>780 124</b>	<b>4 154</b>	<b>33 950</b>	<b>17 870</b>	<b>49 303</b>	<b>885 401</b>

	2021					
	Prêts	Placements <sup>(1)</sup>	Actions <sup>(1)</sup>	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	65 091	1 374 880
(Récupération) provision pour pertes <sup>(2)</sup>	36 492	6 694	(4 693)	7 521	(4 598)	41 416
Recouvrements	84	-	-	-	1	85
Radiations	(296 581)	(121 800)	-	(227)	-	(418 608)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(8 547)	(8 547)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>823 536</b>	<b>6 697</b>	<b>89 176</b>	<b>17 870</b>	<b>51 947</b>	<b>989 226</b>

(1) Avec modalités de remboursement.

(2) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI, de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 mars 2021). La contribution financière du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à part égale par le MEI et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### 13. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2022	2021
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	386 963	369 948
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	31 130	420 299
Contribution financière du gouvernement du Québec	92 051	350 502
	<b>510 144</b>	<b>1 140 749</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds au 31 mars :

	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Bons de souscription <sup>(1)</sup>	917	23 090
<b>PASSIFS</b>		
Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	2 286	2 649

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Entre	et	Entre	et
Taux d'intérêt sans risque	1,82 %	2,60 %	0,28 %	0,68 %
Durée de vie prévue	333 jours	879 jours	91 jours	801 jours
Volatilité prévue du cours des actions	92,21 %	94,49 %	99,18 %	135,78 %
Rendement prévu des dividendes		0 %		0 %

### 15. AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
Taxes à la consommation	16 685	12 058
Sommes à recevoir relatives à des contributions financières	4 898	-
À recevoir d'Investissement Québec	2 126	-
À recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	705	-
Effet à recevoir	664	611
Distributions à recevoir	294	2 507
Autres créances	384	539
	25 756	15 715

### 16. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 133-2021, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 3,7 milliards de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2024. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 16 février 2021.

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le ministre de l'Économie et de l'Innovation élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 17 et 18.

En date du 31 mars 2022, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 2,7 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars au 31 mars 2021).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 17. EMPRUNTS À COURT TERME

	2022	2021
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 0,83 % à 0,86 %, échéant en avril 2022	165 000	-
	165 000	-

### 18. DETTES À LONG TERME

	2022	2021
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de 0,76 % à 4,86 %, échéant entre décembre 2022 et décembre 2045, valeur nominale de 3,6 milliards de dollars au 31 mars 2022 (3,3 milliards de dollars au 31 mars 2021);	3 036 136	3 051 527
– Portant intérêt au taux fixe de 3,51 %, échu en décembre 2021, valeur nominale de 50 millions de dollars;	-	50 000
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre septembre 2023 et décembre 2043, valeur nominale de 645 millions de dollars au 31 mars 2022 et 2021;	643 476	643 097
– Portant intérêt au taux fixe de 1,31 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et mars 2033, valeur nominale de 53,76 millions de dollars, soit 41,18 millions de dollars américains au 31 mars 2022 et 2021;	39 670	43 886
– Portant intérêt au taux Libor majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030, valeur nominale de 14,71 millions de dollars, soit 11,10 millions de dollars américains au 31 mars 2022 et 2021;	11 236	12 360
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et décembre 2033, valeur nominale de 122,93 millions de dollars, soit 81,85 millions d'euros au 31 mars 2022 (105,30 millions de dollars, soit 69,74 millions d'euros au 31 mars 2021);	90 446	87 565
– Portant intérêt au taux Euribor diminué de 0,12 % et majoré de 0,08 %, échéant entre janvier 2023 et février 2034, valeur nominale de 8,36 millions de dollars, soit 5,79 millions d'euros au 31 mars 2022.	7 796	-
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	3 828 760	3 888 435
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2022 et février 2036 <sup>(1)</sup>	942 596	1 045 375
	4 771 356	4 933 810

(1) Y compris un montant de 158,0 millions de dollars américains (260,6 millions de dollars américains au 31 mars 2021).

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2022 :

2023	578 374
2024	784 157
2025	628 829
2026	380 021
2027	243 279
2028 et suivantes	2 169 872
	4 784 532

### 19. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

	2022	2021
Intérêts à payer sur les dettes à long terme	8 893	8 281
Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	(129)	(82)
	8 764	8 199

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 20. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

#### 9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 \$ chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 \$ par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 \$. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Des évaluations environnementales ont démontré que des travaux d'assainissement supplémentaires pourraient être requis sur ce terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés. Des démarches doivent être entreprises avec les différentes autorités compétentes afin de mettre en place, s'il y a lieu, un plan d'intervention quant à la nature et l'étendue des travaux à réaliser.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 \$, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient. La tierce partie a l'option d'acheter le terrain, en tout ou en partie, pour la somme de 10 \$. L'option vient à échéance en juin 2022.

Des discussions sont en cours avec les différentes autorités compétentes concernant ce second terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés afin de déterminer le plan de réhabilitation à mettre en place en fonction des travaux requis sous un bâtiment situé sur ce dit terrain. En vertu de ce plan, une nouvelle étude de coûts pourrait être nécessaire, mais l'ampleur et les coûts des travaux ne peuvent être déterminés pour l'instant.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7 500 000 \$ a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 990 604 \$ au 31 mars 2022 (811 200 \$ au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, un montant de 1 141 532 \$ (1 313 660 \$ au 31 mars 2021), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2 132 136 \$ (2 124 860 \$ au 31 mars 2021) et le montant de 990 604 \$, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

#### Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$. Suite à cette acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

#### Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2022	2021
Coûts estimés de réhabilitation	315 859	300 895
Coûts estimés de suivi et d'entretien postréhabilitation	8 971	7 984
Coûts de majoration	60 674	59 076
	<b>385 504</b>	<b>367 955</b>

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 22,6 millions de dollars (15,2 millions de dollars au 31 mars 2021).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

### 21. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2022	2021
Contributions financières à payer	21 946	20 516
Revenus reportés	7 128	6 721
Honoraires de garantie perçus d'avance	3 473	2 144
Passif relatif à un cautionnement (note 31)	2 500	2 500
Dû à Capital ressources naturelles et énergie	-	4 460
Dû à Investissement Québec	-	167
Autres créditeurs	2 531	309
	<b>37 578</b>	<b>36 817</b>

### 22. HONORAIRES

	2022	2021
Honoraires d'attestation et de certification	17 836	16 153
Honoraires pour étude de dossiers	10 460	5 179
Honoraires de garantie	7 571	7 429
Honoraires d'intéressement	1 250	1 350
	<b>37 117</b>	<b>30 111</b>

### 23. AUTRES REVENUS

	2022	2021
Distributions et rendement sur parts de sociétés en commandite et actions	32 238	28 805
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés <sup>(1)</sup>	22 552	15 218
Gain de change réalisé	14 154	-
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	11 670	549
Gains réalisés sur disposition de bons de souscription	8 494	-
Dividendes	6 429	8 650
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	77	96
Revenus reportés	45	1 354
Participation aux bénéficiaires	13	3
Autres revenus	20 975	18 072
	<b>116 647</b>	<b>72 747</b>

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 24. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2022	2021
Intérêts sur les dettes à long terme	76 391	77 623
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	2 058	1 851
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	398	594
(Gain net) perte nette réalisée sur contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	(167)	259
	<b>78 680</b>	<b>80 327</b>

### 25. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2022	2021
Contributions financières non remboursables	111 319	99 939
Clauses libératoires relatives aux interventions pardonnables	50 623	-
	<b>161 942</b>	<b>99 939</b>

### 26. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 616-2022 daté du 30 mars 2022, la rémunération a été établie à un montant de 104,7 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022 (75,1 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») ainsi qu'à l'égard du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (« FCEQ »), ne peut être portée au débit de CRNE et FCEQ, au-delà de leur revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE et FCEQ doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, un montant de 2,6 millions de dollars a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2022 pour CRNE (3,8 millions de dollars au 31 mars 2021) et un montant de 0,2 million pour FCEQ (0 \$ au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, un montant total de 107,5 millions de dollars (78,9 millions de dollars au 31 mars 2021) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

### 27. AUTRES CHARGES

	2022	2021
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	12 703	6 630
Moins-value durable sur actifs financiers	1 290	288 490
Honoraires de contre-garantie	1 250	1 350
Perte de change réalisée	-	14 488
Provision pour passif relatif à un cautionnement (note 31)	-	100
Autres charges	5 635	5 547
	<b>20 878</b>	<b>316 605</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 28. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Intérêts payés	76 179	79 919
Intérêts reçus	51 083	35 327

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 2,5 millions de dollars au 31 mars 2022 (0,4 million de dollars au 31 mars 2021).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 40,3 millions de dollars au 31 mars 2022 (52,9 millions de dollars au 31 mars 2021). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

	2022	2021
<b>Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement</b>		
Somme cédée en garantie	172	-
Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations et des recouvrements	556	(12 290)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	103 825	385 654
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	307 557	(718 821)
Autres créances	(10 335)	(3 835)
Intérêts échus et courus	565	(1 443)
Passif au titre des sites contaminés	17 549	12 216
Autres éléments de passif	761	15 440
Travaux en cours	(308)	(145)
Charges payées d'avance	250	(241)
	<b>420 592</b>	<b>(323 465)</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2022	2021
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Somme cédée en garantie	-	(21)
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	20 665	13 086
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(1 851)	2 349
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(13 486)	(3 364)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	323 048	1 118 771
Actifs liés aux instruments financiers	22 173	(7 802)
Autres créances	294	(2 507)
Dettes à long terme	(332 967)	(1 230 818)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(363)	(4 502)
Provision cumulée pour pertes sur garanties	(189)	(5 962)
Autres éléments de passif	-	20
	<b>17 324</b>	<b>(120 750)</b>
<b>État consolidé des gains et pertes de réévaluation</b>		
Cours de change	7 818	105 766
Instruments financiers dérivés	(21 810)	12 304
Placement à la juste valeur	1 557	158
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(4 889)	2 522
	<b>(17 324)</b>	<b>120 750</b>

## 29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes de financement autorisées par le Fonds, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes sous forme de placements, d'actions et de participations dans un partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par le Fonds, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2022	2021
<b>Engagements de financement</b>		
Prêts <sup>(1)</sup>	3 171 965	2 837 570
Garanties <sup>(2)</sup>	100 558	176 374
Contributions financières	282 419	243 041
	<b>3 554 942</b>	<b>3 256 985</b>
<b>Engagements d'investissement <sup>(3)</sup></b>	<b>835 217</b>	<b>527 094</b>
	<b>835 217</b>	<b>527 094</b>
	<b>4 390 159</b>	<b>3 784 079</b>

(1) Y compris un montant de 795 millions de dollars américains (856 millions de dollars américains au 31 mars 2021).

(2) Y compris un montant de 20 millions de dollars américains (19 millions de dollars américains au 31 mars 2021).

(3) Y compris un montant de 151 millions de dollars américains (0,8 million de dollars américains au 31 mars 2021).

### 30. DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de services reliés au domaine de la normalisation et de la certification en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses entreprises clientes. Le montant total des droits contractuels est de 12,3 millions de dollars au 31 mars 2022.

2023	8 681
2024	2 687
2025	820
2026	94
2027	19
2028 et suivantes	3
	<b>12 304</b>

### 31. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'ententes que le Fonds a conclues avec des entreprises clientes sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser certains coûts advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ces cautionnements s'élève à 240,4 millions de dollars au 31 mars 2022 (246,1 millions de dollars au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, 2,5 millions de dollars ont été comptabilisés (2,5 millions de dollars au 31 mars 2021) à titre de passif relatif à l'un de ces cautionnements sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 21) et 0 \$ (0,1 million de dollars au 31 mars 2021) sous la rubrique « Autres charges » (note 27), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doive déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 10) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEI, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEI) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

### 33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2022.



